

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Neuville

Dossier : 6212-03-116

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 29 janvier au 15 mars 2009

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Neuville par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf* a pris fin le 15 mars dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 15 janvier 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 29 janvier au 15 mars 2009, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf consisterait à agrandir le lieu d'élimination des matières résiduelles de Neuville. Celui-ci est situé à la limite de Pont-Rouge, à environ 2,5 km au nord-ouest de l'autoroute 40.

Le projet desservirait 23 municipalités et trois territoires non municipalisés, dans les MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier et de Mékinac. Il s'agit du même territoire desservi actuellement par les lieux d'enfouissement de Neuville et de Saint-Raymond. Ce dernier a fermé ses portes le 19 janvier 2009 puisqu'il ne répondait pas aux nouvelles exigences réglementaires. Quant au lieu d'enfouissement de Neuville, sa capacité actuelle serait suffisante pour desservir la population environ jusqu'à la fin de l'année 2010. Le projet devrait être réalisé au plus tard en 2010.

La zone d'élimination serait de 22,5 ha, pour une capacité totale de 2 940 000 m³. L'exploitation se ferait en partie en excavation et en partie en surélévation. Les biogaz seraient captés et éliminés. Les eaux de lixiviation seraient captées, feraient l'objet d'un prétraitement sur place puis seraient acheminées à la station d'épuration des eaux usées de Pont-Rouge pour un traitement final. Le projet desservirait 66 000 personnes pour les 35 prochaines années.

(Extrait du communiqué émis le 29 janvier 2009)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Le projet :

- la provenance des matières résiduelles;
- la précision à savoir si l'évaluation des besoins futurs d'enfouissement est calculée sur le tonnage actuel ;
- la localisation actuelle du site par rapport à la nappe phréatique ;
- la qualité de l'eau ;
- la zone tampon entre le site et la rivière aux Pommes ;
- le suivi des rejets de lixiviat et de biogaz après leur traitement ;
- la hauteur de la surélévation ;
- la période postfermeture ;
- les autres emplacements possibles (pour l'élimination des matières résiduelles) ;
- la durabilité des membranes d'imperméabilisation ;
- les étapes à suivre si une membrane se fissure ;

- l'éparpillement des déchets dans la rivière aux Pommes ;
- la crainte d'utiliser des sols contaminés dans le recouvrement final des déchets.

autres préoccupations :

- la possibilité de rendre la récupération obligatoire ;
- l'état d'avancement des activités de compostage.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque Félicité-Angers <i>Accès internet gratuit</i>	760, route 138 à Neuville
Bibliothèque Auguste-Honoré-Gosselin <i>Accès internet gratuit</i>	41, rue du Collège à Pont-Rouge
Centre Augustine-Plamondon	204, rue Perrin à Saint-Raymond

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
28 janvier 2009	Le Soleil	
28 janvier 2009		Le Courrier de Portneuf
1 ^{er} février 2009	Le Journal de Montréal	
18 février 2009		Le Courrier de Portneuf

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
29 janvier 2009 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdos de Québec et de Chaudière-Appalaches	152	Site du BAPE
17 février 2009 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdos de Québec et de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	17 février 2009
Lieu	Salle des Érables à Neuville
BAPE : Animation	Karine Lavoie et Julie Olivier, conseillères en communication
Accueil et prise de notes	Karine Lavoie, conseillère en communication Sarah Shirley, stagiaire en communication
Promoteur	M. Bernard Gagné, Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf MM. Stephen Davidson et William Rateaud, BPR
Assistance	25 personnes et 2 médias représentés
Durée	1 h 10

Les relations de presse

Deux médias étaient représentés lors de la séance d'information, soit *Le Courrier de Portneuf* et la *télévision communautaire de Portneuf*. Cette dernière a filmé une partie de la séance d'information, dont la présentation du projet faite par le promoteur.

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public l'hebdomadaire *Le Courrier de Portneuf* ainsi que la radio de Radio-Canada ont repris la nouvelle. On faisait mention de la séance d'information du 17 février, du droit des citoyens à demander une audience publique ainsi que des caractéristiques du projet.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une démarche auprès du Secrétariat aux affaires autochtones a permis d'établir ce fait. Finalement, une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 24 mars 2009

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication et Sarah Shirley, stagiaire en communication